



Le : 25 MARS 2019

Répondu le :

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUESDIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES FINANCES PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR

17, RUE DE LA GARE CS 82366

22 000 SAINT-BRIEUC CEDEX 1

TÉLÉPHONE : 02 96 75 41 00

MÉL. : ddfip22@dgfip.finances.gouv.fr

Saint-Brieuc, le 21 mars 2019

Madame Armelle BOTHOREL
Présidente de l'Association des Maires et
Présidents d'EPCI des Côtes d'Armor
53, boulevard Carnot
22 000 SAINT-BRIEUC**POUR NOUS JOINDRE :**

Division « Collectivités locales »

Affaire suivie par : Hélène PRÉVOST

Téléphone : 02 96 75 41 50

Mel : helene.prevost@dgfip.finances.gouv.fr

Réf :2019- 049

Objet: Ouverture d'une nouvelle session du MOOC (*Massive Open Online Course*) à destination des régisseurs du secteur public local

Madame la Présidente,

Compte-tenu du succès rencontré par la formation à distance innovante créée par la DGFIP sous forme de MOOC lors des deux premières diffusions (plus de 20 000 inscrits au niveau national depuis son lancement en novembre 2017), la DGFIP et le CNFPT ont décidé d'ouvrir une nouvelle session de formation en ligne aux régisseurs du secteur public local dès le 13 mai prochain.

Les régisseurs titulaires, suppléants, sous-régisseurs ou les mandataires peuvent s'inscrire à cette troisième session, notamment ceux qui ont récemment pris leurs fonctions de régisseur. Cette formation peut aussi aider des agents expérimentés à conforter et à sécuriser leurs connaissances acquises par la pratique.

L'accès à cette formation titrée «**Gestion locale: les clefs de la fonction de régisseur d'avances et de recettes**» nécessite simplement une inscription en ligne gratuite sur la plate-forme France Université Numérique (www.fun-mooc.fr), puis s'effectue sur tout poste informatique avec connexion Internet, au rythme et à l'horaire qui convient le mieux à chaque candidat.

L'objectif principal de ce cours est de donner à tous les régisseurs les bases indispensables à la tenue correcte de leur régie et, surtout, de les prémunir contre les situations de risque. Le suivi du cours supposera une à deux heures environ de travail par semaine, pendant sept semaines. Aucun prérequis n'est nécessaire.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental des Finances Publiques



Christian LE BUHAN

